



2^{ème} journée régionale des PsyEN de la FSU Grand Est

Vendredi 23 avril 2021 de 9h30 à 16h30

Cette deuxième journée se déroulera de manière hybride, en présentiel au lycée Jean Monnet, 2 place Albert Schweitzer 67100 Strasbourg, en présentiel au SNES 35 rue Ponsardin, à Metz et en distanciel.

« Psychologues dans l'EN : quelles réalités, quelles pratiques ? »

Programme de la journée :

10h00 : Accueil des stagiaires

10h15 : « le jugement de soi chez les enfants en situation de handicap » par Marie Granjon, doctorante en psychologie sociale à l'université de Strasbourg,

14h00 : "Évolution des parentalités : l'institution familiale à l'épreuve des couples d'aujourd'hui " par Anne Thevenot, Professeure de psychopathologie clinique à l'université de Strasbourg, membre de SuLiSoM : Subjectivité, Lien Social et Modernité, psychologue clinicienne en CMPP.

15h30 : Réunion d'information syndicale (actualité et perspectives pour nos métiers)

Modalités d'inscription :

Cette journée est ouverte aux titulaires, contractuel.les et stagiaires, syndiqué.es et non syndiqué.es.

Inscription par mail auprès de la FSU en mentionnant vos nom prénom, spécialité et académie à fsu.grand-est@fsu.fr

- Merci d'indiquer éventuellement une question ou une remarque préalable.
- Demande d'absence à faire parvenir à votre supérieur hiérarchique **avant le 23 mars 2021**, délai de rigueur.

Nom Prénom :

Grade et fonction

Établissement.....

à Mme la Rectrice s/c de l'IEN de circonscription ou du DCIO

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 5 avril 2019 pour participer à une journée de formation syndicale. Cette journée se déroulera à Strasbourg.

Cette journée est organisée par la FSU-Grand Est sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A....., Le..... Signature